



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 12 du mois de janvier à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 14

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, Emmanuelle DUPUY, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphanie CISCARD (pouvoir Isabelle VIRONDEAU) Dominique DEVILLERS (pouvoir Christophe CARON) Ivan RICORDEL (pouvoir Emmanuelle DUPUY) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Murielle GENTE

Date de convocation : 07 janvier 2022

DELIBERATION N° 2022.07 Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.

Référence : article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Le maire expose que le personnel affecté aux écoles ne peut assurer le dispositif sanitaire applicable en milieu scolaire du fait de la pandémie.

Il propose de recruter un agent qui aura pour mission d'assurer les tâches de désinfection des locaux .

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;